



**SYNDICAT GÉNÉRAL DES PROFESSEURS
ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**
APPENDIX 2

AFFILIATION ACPPU

ATTENDU que l'Association canadienne des professeurs et professeures d'université (ACPPU) est depuis 1951 le porte-parole canadien du corps universitaire, représentant plus de 70 000 professeurs, bibliothécaires, chercheurs et autres universitaires dans 123 universités et collèges du pays;

ATTENDU que le SGPUM est le seul syndicat de professeur-e-s d'une université membre du U15 qui n'est actuellement pas affilié à l'ACPPU;

ATTENDU que l'ACPPU défend fermement la liberté académique et la collégialité, et travaille activement, dans l'intérêt public, à améliorer la qualité et l'accessibilité de l'enseignement postsecondaire au Canada;

ATTENDU le rôle clé de l'ACPPU dans la défense de la liberté académique et du droit d'association des professeur-e-s de l'Université de Montréal durant le processus de modification de la Charte (2017 et 2018) et lors du lock-out des cliniciens de médecine vétérinaire (2016-2017);

ATTENDU que l'ACPPU fait activement progresser les intérêts sociaux et économiques de ses membres, par du lobbying auprès des gouvernements, par du soutien aux négociations collectives et en matière juridique ainsi qu'avec des interventions politiques au sujet du financement fédéral de la recherche;

ATTENDU la Caisse de défense de l'ACPPU d'une valeur actuelle de 29 M\$ dont l'objectif principal est de fournir des indemnités aux syndicats dont les membres sont en grève ou en lock-out et subissent une perte de salaire ;

ATTENDU le contexte actuel des négociations de conventions collectives universitaires et des recours au lock-out qui menacent la sécurité économique des professeur-e-s;

ATTENDU que l'affiliation du SGPUM à l'ACPPU et à sa Caisse de défense requiert une cotisation de 0,22% du salaire annuel;

Attendu les Statuts et règlements du SGPUM;

**CO-422-2 LE CONSEIL SYNDICAL RECOMMANDE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
L'AFFILIATION DU SGPUM À L'ASSOCIATION CANADIENNE DES
PROFESSEURS ET PROFESSEURES D'UNIVERSITÉ (ACPPU) AVEC
PARTICIPATION À LA CAISSE DE DÉFENSE DE L'ACPPU.**

**LE CONSEIL SYNDICAL RECOMMANDE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
D'AUGMENTER LA COTISATION SYNDICALE ANNUELLE DE 0,22%
POUR COUVRIR LES FRAIS DE L'AFFILIATION À L'ACPPU ET À LA
CAISSE DE DÉFENSE.**

Après lecture, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Conseil syndical du SGPUM
Montréal, 18 octobre 2018**